



CLUB PLONGÉE KOOL

14, Rue Tierce 60000 Beauvais

☎ : 03 44 48 29 19 . 📞 : 06 22 60 33 82

e-mail : clubplongeeekool@yahoo.fr Site : www.clubplongeeekool.fr

Prêt de matériel

Conditions de prêt

- 1 - Dans la limite des disponibilités, le matériel de plongée est prêté exclusivement aux membres du Club de plongée Kool à jour de leur cotisation.
- 2 - Le matériel est utilisé par l'emprunteur sous sa responsabilité comme indiqué au verso.
- 3 - Le responsable du matériel et le président du club peuvent refuser de prêter du matériel sans avoir à en justifier.
- 4 - Une caution de 50 € est demandée pour chaque matériel. Le chèque est libellé à l'ordre du C.P.K. Cette caution sera rendue au retour du matériel en bon état et après contrôle. Pour tout matériel perdu ou détérioré, le chèque de caution sera encaissé à titre de dédommagement.
- 5 - Le matériel doit rentrer au club dans la semaine suivant le prêt afin de ne pas pénaliser les entrainements piscines

L'emprunteur

Nom :

Date du prêt :

Prénom :

Date de retour :

Niveau :

N° téléphone : / / / /

Matériel prêté

Matériel	Quantité	Caution	Total
Bloc(s) n°		x 50 €	
Détendeur(s) n°		x 50 €	
Stab(s) n°		x 50 €	
Combinaison(s) n°		x 50 €	
Caution totale			
Banque :	N° chèque :		Total

Fait à Beauvais le :

Signature de l'emprunteur (obligatoire)

(Ajouter la mention 'lu et approuvé')

Signature du responsable

Condition d'utilisation du matériel prêté

Le matériel prêté par le Club de Plongée KOOL est en bon état. Il est entretenu conformément à la réglementation applicable et aux recommandations des fournisseurs.

Il est mis en œuvre par l'utilisateur personnellement et sous sa seule responsabilité dans le cadre des prérogatives de son niveau de plongée. En particulier, il lui est interdit de le prêter, de le démonter ou de le modifier.

Pour cette raison :

- Pour les plongées en sorties Club les prêts de bloc, SSG détenteur et combinaison sont possibles pour tous les plongeurs,
- Pour les plongées individuelles, seul le prêt du bloc est possible et uniquement aux plongeurs de niveau III minimum.

Par la signature de la fiche de prêt, l'utilisateur dégage la responsabilité du Club de Plongée KOOL quant à l'utilisation qu'il fera du matériel prêté.

Conseils pour l'entretien du matériel perso ou du club

Le détenteur : Le rincer à l'eau douce comme le reste du matériel après une plongée en fin de séjour le laisser tremper une nuit pour dissoudre le sel.

- **Mettre le bouchon** lorsque vous le lavez, mais il faut le retirer avant de stocker votre détenteur.

La combinaison : Eviter de la faire sécher en plein soleil, ou de la laisser dehors en pleine lune la nuit

- Eviter de la laver avec de l'assouplissant, trop chaud (maxi 30°) et **de l'essorer**. Laver la une fois par an en machine maximum.

- Faire sécher la combinaison à l'envers.

La stab : Nettoyer régulièrement le direct system.

- Rincer l'ensemble de la stab à l'eau claire afin d'éviter que le sel n'attaque les coutures. Vous pouvez remplir l'intérieur d'eau (attention de ne pas perdre les joints).

Le bloc : Vous le rincez directement sous l'eau douce pour éliminer le sel de mer qui peut s'accumuler dans le filet ou dans le culot, (pour rappel penser à purger la robinetterie avant le gonflage pour éviter d'envoyer l'eau dans le bloc)

Idem pour le petit matériel (palmes, masque et tuba)